

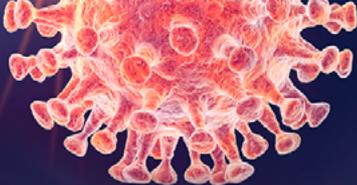
Actualisation de la doctrine d'utilisation des tests rapides antigéniques : chez quels patients ? Quand confirmer par un test RT-PCR ?

Le déploiement des tests antigéniques réalisés sur prélèvements naso-pharyngés, sans ordonnance, par les médecins, pharmaciens et infirmiers a conduit les autorités de santé à préciser leur place dans la stratégie de diagnostic et de dépistage virologique de la Covid-19, en complément des tests de RT-PCR ⁽¹⁾.

Ainsi, l'arrêté du 16 novembre, modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ⁽²⁾, a précisé la doctrine d'utilisation des tests antigéniques sous leur forme TROD ou TDR :

- **DE MANIERE PRIORITAIRE CHEZ LES PERSONNES SYMPTOMATIQUES** : dans les 4 jours suivant le début des symptômes (≤ 4 jours).
 - ▶ Si le résultat est **POSITIF** : il n'est pas nécessaire de le confirmer par RT-PCR.
 - ▶ Si le résultat est **NEGATIF** : confirmation nécessaire par un test RT-PCR si le patient est symptomatique et âgé ≥ 65 ans ou si le patient présente au moins un facteur de risque, selon la définition du HSCP mise à jour le 20 avril 2020 ⁽³⁾.
- **CHEZ LES PERSONNES ASYMPTOMATIQUES** : lorsque cela est estimé nécessaire, dans le cadre d'un diagnostic, à l'exclusion des cas contacts et des personnes identifiées au sein d'un cluster.

Un compte-rendu de résultat écrit doit être remis aux patients ⁽⁴⁾. La saisie des résultats dans SIDEP est obligatoire et conditionne le remboursement.



Mise à jour de la place des tests antigéniques rapides (TROD ou TDR) au 18 novembre 2020 selon le site de prélèvement

	Prélèvements nasopharyngés	Prélèvements salivaires	Prélèvements oropharyngés
Patients asymptomatiques	<ul style="list-style-type: none"> - RT-PCR - Test antigénique chez des personnes qui ne sont pas des personnes contact, ni des personnes détectées au sein d'un cluster^(1, 2) - Tests autorisés (voir liste⁽⁵⁾) utilisés sous certaines conditions 	<p>Pas de test PCR, pas de test antigénique</p>	<p>RT-PCR si prélèvement nasopharyngé difficile ou impossible, dans les indications de dépistage ou de détection des cas contact⁽⁷⁾</p>
Patients symptomatiques	<ul style="list-style-type: none"> - RT-PCR <li style="text-align: center;">OU - Test antigénique^(1, 2) ≤ 4 jours suivant le début des symptômes ▶ Si le résultat est POSITIF : il n'est pas nécessaire de le confirmer par RT-PCR. ▶ Si le résultat est NEGATIF : confirmation nécessaire par un test RT-PCR si le patient a ≥ 65 ans ou s'il présente au moins un facteur de risque, selon la définition du HSCP⁽³⁾. 	<p>RT-PCR si < J5 - J7 du début des symptômes seulement si prélèvement nasopharyngé contre-indiqué⁽⁶⁾</p>	<p>Pas de test PCR, pas de test antigénique</p>

Bibliographie

- (1) https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_57_tests_antigeniques.pdf
- (2) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042106233/2020-11-04/>
- (3) https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200420_covperrisetmesbarspccesper.pdf
- (4) <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/711459/document/fiche-tracabilite-tag-infirmier.pdf>
- (5) <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>
- (6) Avis n° 2020.047/AC/SEAP du 18 septembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement salivaire. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3202317/fr/covid-19-les-tests-salivaires-peuvent-compléter-les-tests-nasopharyngés-chez-les-personnes-symptomatiques
- (7) HAS. Avis n°2020.0049/AC/SEAP du 24 septembre 2020 sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement oropharyngé. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3203097/fr/covid-19-avis-favorable-au-prelevement-oropharynge-en-cas-decontre-indication-au-nasopharynge